

Décret

Générale

modern

Décret n° 18-031/PRE/J Portant nomination d'un magistrat (Mlle Abeba Kadidja).

n° 18-031/PRE/J

Ministère
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Date de publication
28 mars 1978

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1978

Date du numéro
10 avril 1978

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du Gouvernement, _ Vu les lois constitutionnelles nos 1 et 2 du 27 juin 1977, .

Vu l'ordonnance n° 14 du 29 juillet 1977 sur le fonctionnement de la Justice, Vu le décret n° 23 du 24 août 1977 fixant les règles provisoires de recrutement des magistrats, Vu la candidature de Mlle Abeba Kadidja à un emploi dans la magistrature, Le Conseil des Ministres entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Mlle Abeba Kadidja, titulaire du diplôme de la maîtrise en droit, est nommée juge au Tribunal de ire Instance de Djibouti. Art. 2.— La présente nomination prendra effet tant au point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de l'installation de Mlle Abeba Kadidja dans ses fonctions.